



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LGV

Question orale n° 1567

## Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement concernant la liaison grande vitesse Paris-Londres. Lors d'un colloque à Rouen, le 23 mai 2011 sur le thème des liaisons ferroviaires à grande vitesse entre Paris et Le Havre, il a été évoqué la future liaison Paris-Londres non plus par Amiens mais par Rouen et Abbeville. Il souhaite obtenir une explication concernant la disparition de la ligne TGV par Amiens alors qu'un amendement avait été adopté dans la loi Grenelle 1 visant à ce qu'une nouvelle ligne Paris-Londres passe par Amiens. Cette adoption faisait suite à l'abandon de la liaison autoroutière Amiens-Lille. Par ailleurs, les Amiénois constatent que chacune de ces décisions les isole un peu plus du grand Paris et du grand Lille, les reléguant ainsi au rôle de lointaine banlieue de ces grandes métropoles. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre en place une véritable politique du bassin parisien pour redonner aux villes à cent kilomètres de Paris un espoir d'avenir.

## Texte de la réponse

### DESSERTE D'AMIENS PAR LA LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS-LONDRES

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour exposer sa question n° 1567 relative à la desserte d'Amiens par la ligne à grande vitesse Paris-Londres.

M. Olivier Jardé. Monsieur le ministre chargé des transports, lors d'un colloque à Rouen, le 23 mai 2011 sur le thème des liaisons ferroviaires à grande vitesse entre Paris et Le Havre, il a été évoqué la future liaison Paris-Londres non plus par Amiens mais par Rouen et Abbeville.

Je souhaite obtenir une explication concernant la disparition de la liaison TGV par Amiens alors qu'avait été adopté, à l'occasion de l'examen du projet de loi Grenelle I, mon amendement prévoyant qu'une nouvelle ligne Paris-Londres devait passer par Amiens. L'adoption de cet amendement à l'article 13 faisait suite à l'abandon de la liaison autoroutière Amiens-Lille.

Par ailleurs, les Amiénois constatent que chacune de ces décisions les isole un peu plus du Grand Paris et du Grand Lille, les reléguant ainsi au rôle de lointaine banlieue de ces grandes métropoles.

Le Gouvernement compte-t-il mettre en place une véritable politique du Bassin parisien ? Je suis pour ma part favorable au Grand Paris. Amiens est à 130 kilomètres de la capitale et doit être considérée comme un pôle à part entière du Bassin parisien. Il s'agit de redonner un espoir aux villes situées à 100 kilomètres de Paris.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, ministre chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *ministre chargé des transports*. Monsieur le député, la commission nationale du débat public, la CNDP, saisie du projet de ligne nouvelle à grande vitesse Paris-Amiens-Calais, a décidé de ne pas prendre position quant à l'organisation d'un débat public : elle souhaite que plusieurs aspects du dossier soient approfondis, notamment les perspectives d'évolution des trafics et de saturation de la LGV nord. Des études complémentaires, dont certaines ont déjà été engagées, doivent donc être réalisées avant de saisir à nouveau la CNDP.

Si la possibilité de réaliser une liaison Paris-Londres *via* la ligne nouvelle Paris-Normandie a été évoquée dans le cadre des travaux préparatoires au débat public du projet du Grand Paris, ce scénario n'a donné lieu à

aucune étude à ce stade. La ligne à grande vitesse Paris-Amiens-Calais - à propos de laquelle vous êtes en effet intervenu à de multiples reprises -, figure d'ailleurs parmi le programme supplémentaire de 2 500 kilomètres de lignes à grande vitesse défini par la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.

Dans un avenir plus proche, le projet de liaison Roissy-Picardie, qui a fait l'objet d'un débat public en 2010, vise à répondre aux enjeux de déplacements nationaux et interrégionaux entre les territoires picards, le nord de l'Île-de-France, en particulier le pôle de Roissy et le reste de la France. Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont d'ores et déjà engagées avec pour objectif d'ouvrir l'enquête d'ici à la fin 2014.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé.

M. Olivier Jardé. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos éclaircissements. Néanmoins, le barreau Creil-Roissy, ce n'est pas le TGV par Amiens mais la possibilité pour les Amiénois de prendre le TGV sur le noeud important de Roissy. Je ne souhaite pas qu'Amiens devienne le terminus du RER.

Son activité augmentant de 4,7 % par an, il y a fort à parier que la ligne Paris-Lille sera très prochainement saturée. Il conviendra donc de construire une seconde ligne qui doit, comme le prévoit la loi, passer par Amiens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Jardé](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1567

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2011, page 10671

**Erratum de la question publiée le :** 18 octobre 2011, page 11189

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2011, page 6283

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 octobre 2011